

UCV Info Flash

Négociations financières

L'UCV vous informe sur le résultat des négociations financières Canton-communes.

Le comité de l'UCV a approuvé le protocole d'accord mis au point pendant plusieurs mois par le groupe des négociateurs des communes vaudoises avec le Canton. Comme nous l'avions annoncé lors de notre assemblée générale du 8 juin dernier, nous sommes en mesure de soumettre à votre approbation les détails de cette convention patiemment élaborée et publiquement annoncée ce 27 juin. L'issue de ces pourparlers est positive pour nos communes. En effet, chaque partie a finalement su accomplir les pas nécessaires pour aboutir à une vision globale, transparente et non sectaire de l'avenir des contributions financières communales vis-à-vis du Canton.

Neuf mois : c'est le temps de gestation qui aura été nécessaire depuis la conclusion de l'expertise mandatée par l'UCV jusqu'à l'issue de ces négociations. Cette étude a notamment mis en évidence l'apport substantiel des communes à l'assainissement financier du canton. Les chiffres de cette analyse ont été validés par un groupe de travail technique composé de représentants de l'Etat et des communes. Toutefois, leur interprétation n'a pas fait l'objet d'un consensus.

Deux éléments positifs essentiels découlent de ce rapport :

1. Il a eu le mérite de permettre l'ouverture de ces négociations financières.
2. Il nous a permis de cibler nos objectifs.

Les négociateurs des communes se sont basés au cours de la réalisation de leur mandat sur 4 thèmes, un principe et deux objectifs. Les 4 thèmes ont déjà été largement communiqués (facture sociale, soins à domicile, police, routes et monuments historiques). Le principe est de n'accepter aucune bascule de point d'impôts. Quant aux deux objectifs, ils se complètent, le premier étant d'obtenir des résultats tangibles immédiats, le second de mettre en place des effets favorables sur le long terme.

A l'issue de ces nombreux rounds de négociations, le comité de l'UCV est satisfait de constater que :

- les thèmes proposés par les communes ont tous été traités ;
- aucune bascule n'a été consentie par les communes en contrepartie de l'accord ;
- les effets financiers globaux totalisent jusqu'en 2020 plus de 750 millions de francs ;
- et certaines des mesures négociées apportent un soulagement immédiat des budgets communaux, alors que d'autres s'inscrivent dans la durée et permettent de casser la courbe de croissance de la facture sociale et des soins à domicile.

Le [protocole d'accord](#) comporte plusieurs volets qui se déclinent selon leur type d'effets.

Commentaires du tableau sur les effets financiers globaux

Vous trouverez le tableau [ici](#).

Par souci de transparence, nous avons classé les mesures en **cinq catégories** selon leur type d'effets (1ère colonne).

Catégorie 1 – économies effectives : dans les mesures comportant un résultat immédiat, nous relevons des économies effectives totalisant près de 200 millions (199.6) pour la période 2013-2017. D'ici à 2020, ces économies totaliseront plus de 300 millions (301.8). Pour les soins à domicile, cette économie se concrétise par une diminution du coût par habitant de plus Fr. 30.-

Catégorie 2 – moindre augmentation de charges: frein à la hausse des charges avec des effets de levier importants à terme : la croissance des charges liées la facture sociale, aux soins à domicile et à la facture policière est freinée.

Facture sociale : le rétroactif de l'augmentation de la facture 2012 ne sera pas facturé aux communes. La participation des communes à la progression de la facture sociale sera réduite à 1/3 dès 2016 (2/3 de la hausse à charge de l'Etat).

Soins à domicile (AVASAD) : à partir de cette même année, les communes prennent à leur charge 1/3 de la progression de la facture (2/3 de la hausse à charge de l'Etat).

Quant à la police, la participation des communes à la mission générale est arrêtée à 440 EPT (équivalent plein temps) de policier ; voyez à ce sujet le [protocole d'accord police](#) qui fait partie intégrante de la convention financière et qui sera soumis simultanément à votre approbation. Dans ce protocole, il est convenu de mettre en place une plateforme liée à l'application de l'art. 45 al. 4 LOPV ; cette dernière devra terminer ses travaux au plus tard le 1er juillet 2016 (il y sera question en particulier du calcul du coût du policier).

Le total de cette moindre augmentation de charges se chiffre à 61.8 millions pour la période 2013-2017. A noter que cette nouvelle répartition engendrera 237.5 millions d'économies pour les communes d'ici 2020.

Catégorie 3 – subventions escomptées : le montant pour la période 2013-2017 ascende à 39 millions. D'ici 2020, ces subventions totaliseront 69 millions ; ce point concerne la levée du moratoire sur les routes et la création d'un préfinancement routier.

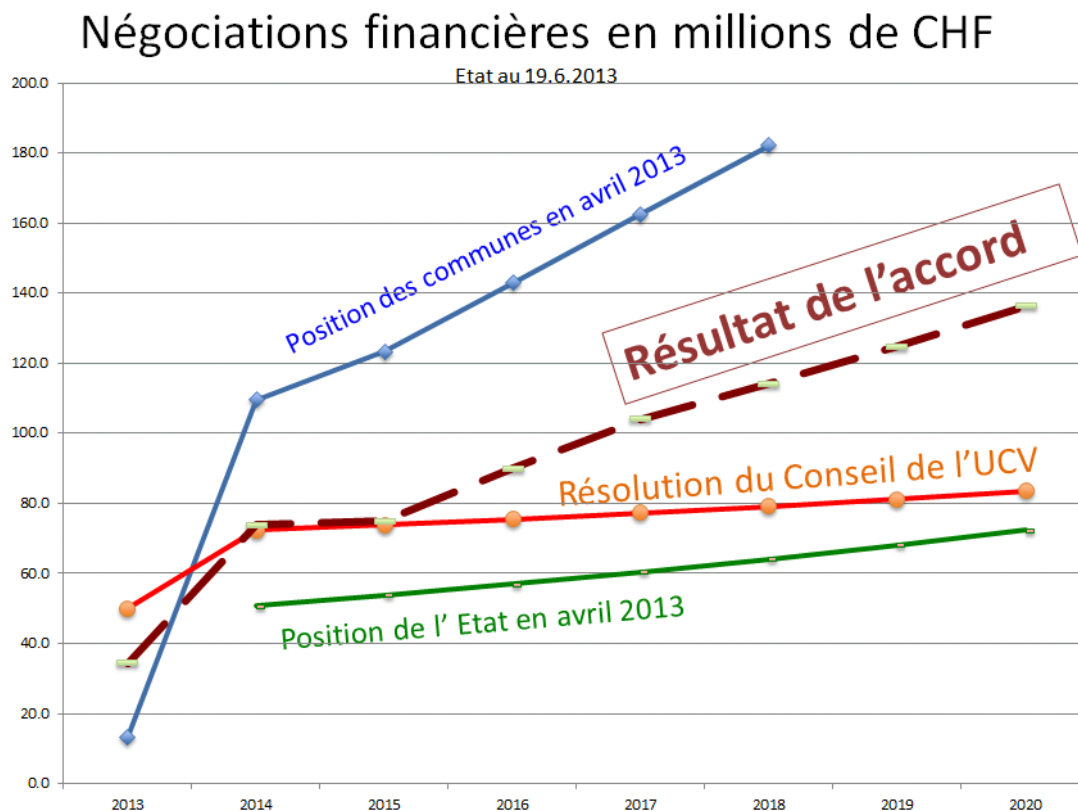
Catégorie 4 – économies escomptées :

En fin de négociations, des thèmes annexes sont venus se greffer sur l'accord. Une clause sur un principe d'allègement concernant l'ensemble des normes dont le dénominateur commun est de limiter les compétences en opportunité attribuées aux communes a été incluse dans cette convention. Il s'agit non seulement des normes liées aux constructions scolaires mais aussi au parascolaire, aux monuments historiques, voire d'autres. Pour les constructions scolaires, l'économie escomptée est de 26 millions pour la période 2013-2017. L'économie s'élèvera à 45.5 millions d'ici 2020.

Catégorie 5 – interventions périphériques : LAJE : cet élément n'était pas non plus compris dans les thèmes initiaux. La contribution annoncée de l'Etat à la FAJE va au-delà de la demande inscrite dans la motion Gorrite. L'Etat ayant consenti un effort supplémentaire, nous l'avons valorisé en faveur des réseaux, eux-mêmes financés par les communes.

Enfin, le graphique ci-dessous situe les différents scénarios entre les propositions émises de part et d'autre en avril dernier, les objectifs minimaux de l'UCV donnés par la résolution du Conseil et le résultat de l'accord. Celui-ci respecte et dépasse le seuil plancher fixé par résolution du Conseil, le 2 mai dernier. Il y a une dizaine d'années, les communes ont mis la main au portemonnaie pour redresser les finances du Canton. Elles ont contribué pour une part substantielle à la situation réjouissante d'aujourd'hui. Avec cet accord, les acteurs publics se donnent les moyens d'éviter l'effet balancier ; ils préviennent les déséquilibres annoncés et se dotent d'outils leur permettant de prendre en mains leurs responsabilités dans un souci de répondre aux besoins particuliers en préservant l'intérêt général.

Le comité de l'UCV prend acte et regrette que le comité de l'AdCV préavise négativement, après avoir insisté à maintes reprises pour rester partie prenante à la table des négociations et connaissant les orientations prises depuis plusieurs semaines entre les partenaires. Quelles sont les communes qui, de par leur situation financière et face aux défis à relever, peuvent se permettre de bouder un tel compromis et refuser le mécanisme de rééquilibrage construit pendant des mois entre partenaires publics ? Par ses prises de position, l'AdCV perd de vue les intérêts de l'ensemble des communes de ce Canton, nous regrettons cette désolidarisation et maintenons notre cap : celui de se battre avec réalisme et efficacité pour des communes fortes dans un Canton fort.



Vous pouvez prendre connaissance [ici](#) du communiqué conjoint Etat-UCV diffusé à la presse.

Après ces explications, le comité propose à l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet prochain à Savigny de se déterminer par rapport à l'accord présenté et négocié.

Le Comité UCV

Pully, le 27 juin 2013